

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 29 juin 2006

CG 06/3^{ème}/II-01

DECENTRALISATION
**AVANCEE DU DOSSIER DE TRANSFERT DES ROUTES
NATIONALES ET DES PERSONNELS DE L'ETAT**

A la faveur de notre réunion du 16 février 2006, consacrée à l'examen du Budget Primitif, je vous ai communiqué le dossier de transfert des Routes Nationales d'Intérêt Local et des personnels en place dans nos subdivisions départementales.

Nos négociations avec la DDE ont significativement avancé ce qui m'amène, aujourd'hui, à vous donner des informations très concrètes sur le calendrier opérationnel des transferts ainsi que sur l'organigramme modifié de nos subdivisions.

Je ferai également le point sur les travaux routiers inscrits au XIIème Contrat de Plan Etat Région et sur les premiers mois d'entretien des ex-RN, qu'il nous appartient aujourd'hui de renommer, ce qui consacrera leur statut départemental.

I – LE TRANSFERT DE COMPETENCE

Je vous rappelle que le transfert des RN 20 et RN 113 est effectif depuis le 1er janvier 2006 et que les agents des subdivisions Etat de Castelsarrasin, Caussade et, en partie Montauban, en assurent la gestion, pour le compte du Conseil Général, jusqu'aux transferts de personnels au 1er janvier 2007.

Il convient aujourd'hui de définir la nouvelle numérotation de ces deux voies, étant souligné qu'une **concertation a été menée** avec les Départements limitrophes afin qu'une continuité d'appellation soit retenue.

Je vous rappelle que lors d'une précédente étape de transfert de RN, nous avons affecté celles-ci du préfixe « 9 ». Ceci ne peut être reconduit, des routes départementales portent déjà les numéros 913 et 920 en Haute-Garonne. Aussi, je vous propose que l'ex RN 20 devienne **RD 820** et logiquement l'ex RN 113 la **RD 813**. Le Lot et Garonne, la Haute-Garonne, le Lot et l'Ariège ont donné leur accord pour cette proposition.

Il est à noter que ce préfixe « 8 » coïncide bien avec l'année 2008 qui sera marquée par la dernière étape administrative de cette décentralisation : le transfert des charges de personnel.

Nous mettrons en cohérence la signalisation de notre réseau routier et, dès lors que nous aurons délibéré, nous communiquerons cette décision aux autres gestionnaires.

II – LE TRANSFERT DU PERSONNEL

Les personnels actuellement en poste à la DDE, qui ont vocation à être transférés au Conseil Général, sont définitivement arrêtés à 35 postes équivalents temps plein au lieu des 33 annoncés lors du Budget Primitif 2006 et j'ai, bien sûr, signifié mon accord au Préfet sur ce chiffre par courrier du 3 mars 2006.

Je vous rappelle qu'au titre du parachèvement de la Partition de 1999, ce sont 3,5 postes équivalents temps plein qui nous sont transférés pour les routes départementales, « activités support ». Je vous précise qu'il s'agit de postes budgétaires à temps plein et que, par le jeu des temps partiels et fractions de « services supports », cela se traduit par un nombre supérieur d'agents réellement présents, sur le terrain et dans l'administration.

Le premier tour de la « bourse aux postes » que je vous annonçais a eu lieu, de manière fructueuse, puisque tous ces emplois sont pourvus, seul l'agent de catégorie C administratif venant renforcer le service paye de notre Direction du Personnel reste encore à trouver au sein de la DDE, à défaut de postulant, le bénéfice du poste budgétaire est assuré.

Le calendrier des transferts comprend 2 étapes.

La première concrétisera le transfert des services, elle est fixée en théorie au 1er janvier 2007. En pratique cette organisation sera effective soit avant le début de la période de viabilité hivernale, soit à la fin de celle-

ci pour éviter un changement d'organisation à ce moment critique où la sécurité des usagers pourrait être compromise.

A partir du transfert de ce service, nous pourrions exercer l'autorité hiérarchique qui appartient actuellement à la DDE. Cela signifie que les agents des subdivisions territoriales auront le régime de congés, la surveillance médicale du Conseil Général et non plus de la DDE ; il en sera de même pour les horaires de travail, les sujétions qui assortissent l'exécution des missions routières : travail posté et en équipe de 3 agents ou plus, oblige à une gestion collective du régime ARTT.

A cet effet, plusieurs scénarii ont été élaborés qui seront soumis à l'avis de ces personnels. Seuls les régimes indemnitaires, les promotions et la notation seront assurés par l'Etat et ce, jusqu'à l'accomplissement de la **deuxième étape**, prévue pour le 1er janvier 2008.

A cette date les agents qui auront opté soit pour l'intégration dans la Fonction Publique Territoriale soit pour un détachement sans limitation de durée **seront rémunérés par le Conseil Général** et la masse salariale correspondante nous sera versée.

Néanmoins, c'est bien dès 2007 que notre organisation doit être en place aussi, vais-je vous soumettre deux organigrammes :

- l'organigramme réel, reflet des effectifs dès 2007

- l'organigramme cible, reflet de l'organisation optimale que nous atteindrons au fil du temps et des mouvements de personnel : mutations, départs en retraite.

Nous reconduisons ici la volonté mise en oeuvre en 1999, lors de la Partition, aucun agent ne se verra imposé de mobilité forcée.

L'organigramme cible a été arrêté à partir du ratio moyen d'un agent d'exploitation pour 20 km de routes et pondéré pour tenir compte des itinéraires présentant des difficultés d'entretien particulières : densité de circulation, importance des dépendances etc...

Organigramme au 01/01/2007

Subdivisions	Antennes	Contrôleurs	Chefs d'équipe	Agents	Total
Lauzerte	Lauzerte Montaigu	1	3	11	15
Montauban	Caussade Montauban Négrepelisse Villebrumier	2	6	40	48
Castelsarrasin	Castelsarrasin Lafrançaise	2	6	27	35

Subdivisions	Antennes	Contrôleurs	Chefs d'équipe	Agents	Total
	Molières Montech				
Saint-Antonin Noble Val	Caylus Saint-Antonin	1	3	12	16
Verdun sur Garonne	Beaumont Verdun	1	3	16	20
Valence d'Agen	Lavit Moissac Valence	2	5	22	29
Total		9	26	128	163 163

Organigramme cible

Subdivisions	Antennes	km	Contrôleurs	Chefs d'équipe	Agents	Total
Lauzerte	Lauzerte Montaigu	310	1	3	15	19
Montauban	Caussade Montauban Négrepelisse Villebrumier	630	2	6	34	42
Castelsarrasin	Castelsarrasin Lafrançaise Molières Montech	351	2	5	22	29
Saint-Antonin Noble Val	Caylus Saint-Antonin	280	1	3	14	18
Verdun sur Garonne	Beaumont Verdun	327	1	3	17	21
Valence d'Agen	Lavit Moissac Valence	528	2	5	27	34
Total			9	25	129	163 163

Les prévisions de départ à la retraite des agents en place nous permettront d'atteindre totalement cet organigramme cible dans 2 à 3 ans. En attendant, l'organisation du travail dans les subdivisions sera adapté en fonction des sous-effectifs et sur-effectifs provisoires.

Les transferts de personnels permettent aussi de renforcer, comme cela est rendu nécessaire par l'accroissement de nos missions, les moyens de la Direction des Services Techniques, l'organigramme figurant en annexe comporte ces mouvements. La Direction du Personnel bénéficiera de l'apport de deux agents, l'un de catégorie B pour la gestion des carrières, l'autre de catégorie C pour la gestion de la paye.

III – LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT ROUTIER DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION, (CPER)

Les opérations inscrites dans ce cadre seront menées à bien et les volumes financiers, initialement annoncés, ont été confirmés lors de la réunion du Comité de Pilotage du Volet Routier du CPER du 23 mars 2006.

La loi relative aux Libertés et Responsabilités locales du 13 août 2004 a prévu **le transfert de maîtrise d'ouvrage de l'Etat vers les collectivités qui en font la demande**. Il en sera ainsi pour notre Département, ce qui nous permettra de maîtriser les travaux restant à réaliser sur les itinéraires qui font désormais partie de notre patrimoine.

Tout en vous rappelant les enveloppes inscrites, je vous précise que, sauf pour les acquisitions foncières où la TVA ne joue pas, les concours financiers antérieurement arrêtés seront versés hors taxes et selon un mode opératoire que l'Etat n'a pas encore annoncé, mais qui devrait être précisé par circulaire et donnera lieu à la conclusion de conventions entre le Conseil Général et les Collectivités apportant des concours financiers.

Voici les opérations qui intéressent le Tarn et Garonne :

- Carrefour giratoire de **Fonneuve** sur la RD 820 (ex-RN 20) arrêté à **1 328 000 €** (dont **528 000 €** d'acquisitions foncières) avec 1/3 de l'Etat, 1/3 de la Région et 1/3 de la Communauté de Communes de Montauban et des Trois Rivières.

Afin de procéder aux travaux correspondants, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **800 000 €** et de ratifier l'inscription de **669 000 €** en crédits de paiement sur **l'article 231511 sous-fonction 621 RNCP** sachant que le solde des crédits de paiement, soit **131 000 €**, fera l'objet d'une inscription au titre de l'exercice 2007.

Quant aux acquisitions restant à mener, pour maîtriser l'emprise foncière du giratoire, je vous propose d'adopter **265 000 €**, en autorisation de programme et de ratifier les crédits de paiement correspondants, sur **l'article 2151 sous-fonction 621**.

Les sommes correspondantes sont également inscrites en recettes.

- Traversée de l'agglomération de **Dieupentale** sur la RD 813 (ex-RN 113) arrêté initialement au montant de **600 000 €**, celle-ci est abondée de **175 000 €**, par l'Etat seul, au titre de son programme général et atteint donc le montant de **775 000 €**. Là encore des concours financiers proviendront de l'Etat, de la Région et de la Commune de Dieupentale, respectivement 1/3 chacun.

Je vous propose donc d'adopter une autorisation de programme de **775 000 €**, et de ratifier l'inscription de **647 784 €** en crédits de paiement sur **l'article 231511 sous-fonction 621 RNCP** sachant que le solde des crédits de paiement soit **127 216 €** fera l'objet d'une inscription au titre de l'exercice 2007.

- Carrefour giratoire de **Valence d'Agen** sur la RD 813 (ex-RN 113) inscrit en 2005 par réajustement du CPER, pour **760 000 €**, il sera financé à parité par l'Etat, la Région et la Communauté des deux Rives, et fera l'objet d'une inscription budgétaire en 2007.

IV – LES PROGRAMMES D'ENTRETIEN ET D'INVESTISSEMENTS ANNUELS

Nous avons inscrit, à notre Budget Primitif 2006 les crédits d'entretien routier nécessaires aux routes nationales transférées :

- fournitures de voirie :	29 000 €
- entretien par le Parc :	60 000 €
- entretien par les entreprises :	190 000 €
- location d'engins :	161 000 €

Soit un total de : **440 000 €**

Au vu des six premiers mois, on peut considérer que ces crédits correspondent aux besoins.

Depuis cette date, l'Etat nous a accordé un acompte de **1 130 000 €** qui représente **90%** de la dotation prévue en 2006. Le solde sera versé avant la fin de l'année.

La dotation de compensation s'élèvera donc à : **1 255 000 €** environ.

Compte tenu des **440 000 €** déjà prévus en crédits d'entretien, je vous propose de voter **815 000 €** en autorisation de programme et de ratifier les crédits de paiement en section d'investissement **article 231511 sous-fonction 621 RNAT**.

Ces **815 000 €** sont prévus pour la remise en état de la chaussée de la RD 813 (ex-RN 113) **entre le giratoire de Grisolles et le giratoire de Saint-Porquier**. Cette section présente les dégradations les plus importantes parmi celles relevées sur les anciennes routes nationales.

Un inventaire des travaux à effectuer dans les prochaines années est en cours de réalisation afin que nous puissions arrêter un plan pluriannuel de rénovation des itinéraires nationaux transférés. Ces travaux devront être financés avec les crédits que l'Etat va nous allouer annuellement.

A l'examen de l'ensemble de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la nouvelle numérotation suivante suite au transfert des RN 20 et RN 113 :
 - l'ex RN 20 devient la **RD 820**
 - l'ex RN 113 devient la **RD 813**
- Approuve l'organigramme cible suivant fixant l'avenir de nos subdivisions territoriales :

Subdivisions	Antennes	km	Contrôleurs	Chefs d'équipe	Agents	Total
Lauzerte	Lauzerte Montaigu	310	1	3	15	19
Montauban	Caussade Montauban Négrepelisse Villebrumier	630	2	6	34	42
Castelsarrasin	Castelsarrasin Lafrançaise Molières Montech	351	2	5	22	29
Saint-Antonin Noble Val	Caylus Saint-Antonin	280	1	3	14	18
Verdun sur Garonne	Beaumont Verdun	327	1	3	17	21
Valence d'Agen	Lavit Moissac Valence	528	2	5	27	34
Total			9	25	129	163 163

- Approuve la consistance des opérations clôturant le CPER 2000/2006 (carrefour giratoire de Fonneuve, traversée de Dieupentale et carrefour giratoire de Valence d'Agen sur la RD 813) ;
- Adopte à cet effet :
 - une autorisation de programme de 800 000 € et ratifie l'inscription de 669 000 € en crédits de paiement sur l'article 231511 sous-fonction 621 RNCP (carrefour giratoire de Fonneuve) ;
 - Ratifie un crédit de 265 000 € pour les acquisitions foncières du carrefour giratoire de Fonneuve sur l'ex-RN 20 en dépenses et en recettes ;
 - Adopte une autorisation de programme de 775 000 € et ratifie l'inscription de 647 784 € en crédits de paiement sur l'article 231511 sous-fonction 621 RNCP (traversée de l'agglomération de Dieupentale),

- Adopte une autorisation de programme et ratifie l'inscription de 815 000 € en crédits de paiement sur l'article 231511 sous-fonction 621 RNAT, pour les premiers travaux sur la RD 813 (entre le giratoire de Grisolles et le giratoire de Saint-Porquier).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,